



## COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230404 \_011

### **OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à Hervé LASSABLIÈRE - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Christiane BRUYAT à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à René GRANGE - Corinne CHEVRON à Michel FAURE - Frédéric BERTHET à Cyril D'IPPOLITO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à David BOURKAIB.

**Secrétaire élue pour la session** : Maryvonne MOUNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la Loi Evolution du logement, de l'aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment l'article 157,

Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1<sup>er</sup> octobre 2020,

Vu la labélisation des communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières,

Vu la Convention d'adhésion signée le 17.02.2021 entre l'Etat, la CCFE, les communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières ;

La Communauté de communes de FOREZ-EST (CCFE) et les communes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières ont été retenues au titre du programme « Petites Villes de Demain ». C'est un dispositif issu du plan de relance et l'agenda rural, qui vise à accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et leurs intercommunalités, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Enfin, il permet aux collectivités retenues de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financement pour réaliser des études et d'un accès au « club Petites Villes de Demain » pour définir et réaliser

leur projet revitalisation.

A ce stade de ce dispositif, il est nécessaire de signer une convention-cadre valant opération de revitalisation des territoires (ORT) qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que le dispositif Denormandie, accès prioritaire aux aides de l'ANAH, ...

L'ORT est cosignée par les quatre communes dites « Petites Villes de Demain », la CCFE et l'Etat. Dans le cadre de ce dispositif, un bureau d'études a été sollicité pour élaborer l'ORT en partenariat avec les communes « Petites Villes de Demain » et la CCFE. La convention ORT, au titre du programme « Petites Villes de Demain » a une durée de 5 ans et fait l'objet d'une délimitation de périmètres d'interventions pour lesdites villes.

La stratégie de revitalisation des centres-bourgs comprend six grandes orientations :

- Le renouvellement urbain comme moyen de valoriser le patrimoine bâti : proposer une nouvelle attractivité de l'offre de l'habitat (lutter contre l'habitat dégradé ou indigne et la vacance)
- Accompagner, veiller, maintenir et développer l'offre économique et commerciale
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Amélioration du cadre de vie dans l'espace public, en confortant et améliorant l'offre de services et d'équipements (espace public, espaces de culture, de loisir, de santé, d'informations...)
- Travailler sur l'identité territoriale (patrimoine et tourisme, santé, économie sociale et solidaire, environnement, ...)

Les grandes orientations se déclinent en projets, dont chacun fera l'objet d'une fiche action.

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment pour faire évoluer le projet en partant de nouvelles actions et sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et notamment les périmètres opérationnels et le programme d'action ;
- **AUTORISE** Monsieur Michel NEEL à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » au titre de l'ORT.

-----

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,  
Maryvonne MOUNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230404-230404\_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 13/04/2023

